



Impôts après décès d'une personne âgée dépendante

Par **dominique**, le **27/05/2008** à **20:14**

Bonjour,

Je dois déclarer les revenus de ma mère jusqu'à la date de son décès. Durant les trois derniers mois de sa vie elle était en maison de retraite avec une aide de l'APA. Que puis-je déclarer en déduction de ses revenus : la totalité des frais d'hébergement, déduction faite de l'aide de l'APA, ou une seule catégorie de frais ? Dans la seconde hypothèse, quels frais sont déductibles ?

Merci de votre aide

Cordialement
Doiminique

Par **Thierry Nicolaidès**, le **30/05/2008** à **10:13**

déduisez la totalité de ses frais de pension et hospitalisation non pris en charge par la secu ou sa mutuelle .

sincères condoléances